



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

CSAL EMPLOI BOYCOTTÉ DU 09-01-2024

Les années se suivent et se ressemblent à la Dgfi. Nous pourrions, au terme de l'exercice emploi, en apparence, nous féliciter d'un solde de **+7** sur le département. Néanmoins après une analyse détaillée, ces artifices de présentation ne trompent personne. Ils occultent la poursuite des suppressions d'emplois ainsi que le niveau persistant des vacances. Les emplois transférés de l'extérieur ne sont que très partiellement pourvus. Les relocalisations ne sont que des emplois déplacés. Cette présentation passe sous silence l'ampleur des redéploiements envisagés dans le cadre du plan de lutte contre la fraude. Quant aux transferts d'emplois « internes », ils pourraient se résumer à « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

⇒ La contribution MAGERFIP (la **Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques**) fait perdre 6 emplois au département (2 Idiv Hors classe, 2 B, 2C) pour un gain, 1 AFIPA.

Les « perdants » ou plus prosaïquement les « contributeurs » sont :

- la Direction -1 emploi d'IP, -1 emploi d'Idiv HC ;
- le SPFE de Pau suppression d'un emploi de B ;
- le SPFE de Bayonne suppression d'un emploi de B et un de C ;
- le SIE Béarn Soule sur Pau suppression d'un emploi de C.

⇒ La GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois Et Compétences) des géomètres génère une reprise fléchée d'un emploi de B (**-1B SDIF PTGC Bayonne**).

Total des suppressions d'emplois en 2024 dans le département (-7) : - 2A+ ; -3B ; -2C .

Les « créations » d'emplois sont les suivantes :

- Direction 1 AFIPA (cf Magerfip) ;
- Au titre du renfort de la lutte contre la fraude, créations à la BCR d'un emploi d'Idiv et d'un B ; au PCR, créations d'un emploi de A et un B. Ils sont répartis ainsi (**BCR Pau +1B, Direction +1 Idiv HC, PCR Pau +1A , PCR Bayonne +1B**) ;
- Le transfert de la taxe d'urbanisme occasionne des créations d'emploi à hauteur de 2 B et un C. A noter qu'aucun agent de catégorie B de la DDTM n'a souhaité rejoindre la Ddfip64. Ces emplois sont créés au SDIF. La création de l'emploi de C vient régulariser la mise à disposition de notre collègue affecté actuellement au PELH de Bayonne. Voici la répartition de ces emplois (**Sdif PELH Bayonne +1B, +1C ; Sdif PELH Pau +1B**).
- Le « renforcement » du CDC des Professionnels occasionne les créations suivantes : **1 A, 4B et 1 C**.

Enfin les redéploiements internes décidés par la direction locale sont les suivants :

* **Responsables du PUP de Bayonne et du PCR de Pau**

Les emplois d'Idiv HC des responsables de ces 2 services sont transformés en emplois d'IP.

Du coup, la Direction perd 2 emplois d'IP et récupère 2 emplois d'Idiv HC.

* **Responsable de SDIF**

L'emploi d'Inspecteur Principal du responsable du SDIF est transformé en emploi d'Idiv HC
La Direction récupère un emploi d'IP et perd un emploi d'IdivHC.

► **Trésorerie Amendes et SIP de Bayonne**

La direction supprime un emploi de B au Sip de Bayonne afin de le transférer à la Trésorerie Amendes. Elle justifie ce transfert par la charge liée au recouvrement contentieux amendes.

► **SGC de Lescar**

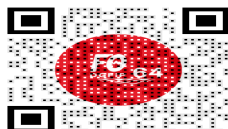
Création d'un emploi de A au SGC de Lescar par suppression d'un emploi de A à l'EDR.
La direction justifie cette création par la charge de travail au SGC.

► **Trésorerie du Centre Hospitalier de Bayonne**

Création d'un emploi de C pris sur l'EDR afin de compenser la charge de travail.

Sur le fond, le Syndicat ne peut que s'opposer à la poursuite dogmatique et aveugle des suppressions d'emplois qui prive les services des moyens nécessaires à l'exercice quotidien des missions et à l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Cependant, ce n'est que le début de l'année, aussi, **la section FO-DGFIP64 vous présente ses meilleurs vœux pour 2024 et vous invite à la suivre régulièrement sur son site <https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/>**



Vos représentants FO au CSAL

Emmanuelle AUBIN - Titulaire
Myriam CANNONE - Titulaire
Jean BERNET -Titulaire
Yann DAUTREY-Suppléant
Marion GROSCLAUDE-Suppléante
Laurence OSSUN-Suppléante